

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole


TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 22 janvier 2024
M. le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3021-4 et L. 3021-10.
M. la délibération n°23 du 22 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président.
Portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole.
CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité que celle du délégué de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président.
CONSIDÉRANT que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.
N° 24820
ARRÊTÉ
M. le présent arrêté abroge l'arrêté n°24855 du 21 décembre 2023.
ARTICLE 1^{er} Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 3021-4 du Code général des collectivités territoriales, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, pour la signature des documents suivants :
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINCOE, sous conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la DSDH-ET de la Direction de l'habitat.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'habitat relatifs aux engagements supplémentaires notamment les pièces annexes à l'acte d'engagement relatives à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
- Documents mensuels et décomptes final dans le cadre des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations identifiées de capacité, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'habitat.
- Avertissements aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage et des zones de grands passages.
- Certificats de présence et de séjour sur les aires d'accueil des gens du voyage et les zones familiales.
- Tout bon de commande annuel de la Société d'équipement de Limousin (SEL) pour la partie familiale.
- Tout bon de commande (BC) pour le traitement de nouveaux dossiers de travaux pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH RU).
- Tout bon de commande (BC) pour le reste d'un matériel existant.
- Tout courrier informant le propriétaire bailleur (ou information locataire) que, suite à un règlement par son locataire ou son propriétaire social, son logement va faire l'objet d'un contrôle par l'Etat dans l'URAH de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024

 **ARR_SIGN_24820_VALADE.pdf**
(.pdf, 157,8 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**